

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Le secrétaire d'État chargé du Logement  
et de l'Urbanisme

Paris, le 23 FEV. 2010

Référence : D10003394

Monsieur le Président,

Le concept du « mal logement » émerge depuis quelques années dans les débats sur la politique du logement.

Au delà des situations les plus flagrantes (personnes sans domicile fixe ou sans domicile personnel, logements indignes ou sans confort sanitaire, thermique...), le phénomène du « mal-logement » n'a pour le moment aucune acception commune aux différents acteurs intervenant dans le domaine, qui tentent chacun pour leur part d'analyser et mesurer le phénomène. Tous conviennent cependant que les données disponibles sont limitées et parfois inadaptées.

En effet, les statistiques publiques produites en matière de logement, multiples mais éparées, ne peuvent, en tout état de cause, fournir que des indices ou des tendances générales en ce qui concerne l'étendue réelle du « mal logement », faute d'outils et d'indicateurs spécifiquement mis au point pour prendre en compte et mettre en relation les multiples dimensions des difficultés que rencontrent les ménages en matière de logement. De plus, certaines des normes d'occupation des logements actuellement en vigueur en France datent des années 60 et posent donc un certain nombre de problèmes conceptuels et ne correspondent plus nécessairement aux pratiques résidentielles actuelles.

La définition de moyens d'intervention appropriés et efficaces, de la part de l'État garant du droit au logement, qui doivent être ciblés sur les populations ou les situations les plus prioritaires, suppose une connaissance plus objective et plus précise de l'ampleur et des composantes du phénomène du « mal logement ».

.../...

Monsieur Jean-Pierre DUPORT  
Président du Conseil national de l'informatique statistique  
INSEE - Timbre D310  
18, boulevard Adolphe PINARD  
75675 Paris cedex 14

**Présent  
pour  
l'avenir**

Hôtel de Roquelaure - 246, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - Tél : 33 (0)1 40 81 21 22

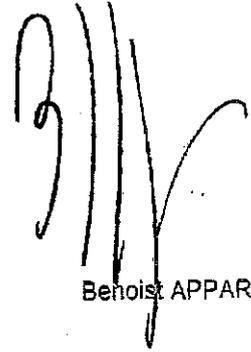
Compte-tenu de ces enjeux, je souhaiterais que le Conseil national de l'information statistique formule des propositions pour améliorer la connaissance et la mesure du phénomène du « mal logement ».

Je souhaite que ces recommandations me soient remises d'ici six mois.

Elles permettront d'orienter les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) qui devront prendre en compte davantage la question du « mal-logement ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Com. et



Benoist APPARU